

F23 APPAREILS À COMBUSTION; PROCÉDÉS DE COMBUSTION

F23J ENLÈVEMENT OU TRAITEMENT DES PRODUITS OU DES RÉSIDUS DE COMBUSTION; CONDUITS (précipitation des poussières de fumées B01D; composition du combustible C10; appareils à combustion pour brûler les fumées ou les vapeurs, p.ex. les gaz d'échappement, F23G 7/06)

- (1) La présente sous-classe couvre également le nettoyage des tubes foyer, des tubes de flammes, des tubes d'eau, des conduits de fumée ou similaires de chaudières, des conduits d'échangeurs ou de transfert de chaleur, dont les surfaces sont encrassées par des produits ou des résidus de combustion.
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas le nettoyage des surfaces de chaudières, des conduits d'échangeurs ou de transfert de chaleur souillées autrement que par des produits ou des résidus de combustion, qui est couvert par la sous-classe F28G.

Schéma général

ENLÈVEMENT DES PRODUITS DE
COMBUSTION SOLIDES OU DES
CENDRES:

De la chambre de combustion 1/00
Des endroits situés au delà du foyer 3/00

TRAITEMENT DES PRODUITS DE
COMBUSTION OU DES CENDRES, PAR:

Introduction de produits chimiques;
prévention de la solidification;
traitement de fumées ou de vapeurs 7/00; 9/00;
15/00

CONDUITS DE FUMÉE OU DE VAPEUR,
LEUR APPAREILLAGE 11/00, 13/00
MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES
AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE
SOUS-CLASSE 99/00

- 1/00 Enlèvement des cendres, mâchefers ou scories des chambres de combustion** (dispositifs pour enlever de la matière du lit des appareils de combustion à lit fluidisé F23C 10/24)
- 1/02 . Appareils pour enlever les cendres, mâchefers ou scories des cendriers, p.ex. à l'aide de wagonnets ou de convoyeurs, en employant des dispositifs à succion
- 1/04 . Outils à main, p.ex. ringards, pique-feu, pincettes
- 1/06 . Dispositifs fonctionnant mécaniquement, p.ex. poussoirs à mâchefers (faisant partie de la grille F23H)
- 1/08 . Enlèvement des scories liquides [3]
- 3/00 Enlèvement des résidus solides se trouvant dans les passages ou dans les chambres situés au delà du foyer, p.ex. dans les conduits de fumée par souffleurs de suie**
- 3/02 . Nettoyage des tubes de foyer; Nettoyage des carnaux ou cheminées (par des moyens qui ne diffèrent pas matériellement de ceux employés pour le nettoyage de tout autre tube une fois le feu éteint B08B)
- 3/04 . Tampons
- 3/06 . Systèmes d'accumulation des résidus provenant des différentes parties de l'installation
- 7/00 Aménagement des dispositifs d'introduction de produits chimiques dans le foyer** (introduction de produits chimiques dans un foyer C10L)
- 9/00 Prévention de la solidification prématurée des résidus fondus de la combustion**

- 11/00 Dispositifs pour la circulation des fumées ou des vapeurs, p.ex. conduits** (isolation thermique à cet effet E04B 1/94; cheminées E04H 12/28; élimination des fumées de cuisson des poêles ou des fourneaux à usage domestique F24C 15/20) [5]
- 11/02 . pour amener à l'extérieur les fumées ou vapeurs provenant de différentes sources, p.ex. dans des dépôts de locomotives, dans des garages
- 11/04 . dans les locomotives; dans les véhicules routiers; dans les bateaux
- 11/06 . la fumée s'échappant horizontalement
- 11/08 . pour appareils portatifs
- 11/10 . pour tentes; pour cabanes; pour toute autre construction susceptible de prendre feu
- 11/12 . Systèmes de conduits de fumées pour usines ou grands immeubles
- 13/00 Appareillage pour cheminées ou conduits de fumée** (haubanage, rigidité E04H; moyens de grimpe E06C; appareils créant un tirage associés avec des cheminées ou conduits de fumée F23L)
- 13/02 . Garnitures; Jaquettes; Habillages
- 13/04 . Joints; Raccords (joints des tuyauteries en général F16L)
- 13/06 . Ouvertures; Orifices d'entrée
- 13/08 . Portes ou capuchons spécialement adaptés pour boîtes à fumée, conduits de fumée ou cheminées (en général E06B)
- 15/00 Aménagement des dispositifs de traitement de fumées ou de vapeurs** (de tels dispositifs en soi, méthodes de traitement de fumées ou de vapeurs, voir les endroits appropriés pour ces traitements, p.ex. B01D 53/00)
- 15/02 . des purificateurs, p.ex. pour enlever les matériaux nocifs (tampons pour résidus solides F23J 3/04) [6]
- 15/04 . utilisant des fluides de lavage [6]

F23J

- 15/06 . des appareils de refroidissement [6]
- 15/08 . des appareils de chauffage [6]

99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [8]